



SENEGAL

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR MANKEUR NDIAYE,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR
DU SENEGAL**

==*==*==*==*==*==*==

**A L'OCCASION DU DEBAT PUBLIC DE HAUT NIVEAU
DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES SUR
« FEMMES-PAIX ET SECURITE »**

==*==*==*==*==*==*==

NEW YORK, LE 13 Octobre 2015

Monsieur le Président,

Nous voici une fois de plus réunis autour de la problématique hautement importante des femmes dans le maintien de la paix, quinze (15) ans après l'adoption de la résolution 1325 ; guidés que nous avons été et que nous sommes toujours par l'objectif d'assurer une meilleure protection des femmes et des filles contre les effets pernicioeux de la guerre, mais mieux encore, par l'ambition de renforcer leur pleine implication ainsi que leur leadership dans la prévention et le règlement des conflits.

Mais auparavant, vous me permettez, **Monsieur le Président**, de saluer, avec l'expression de mes chaleureuses félicitations ainsi que l'assurance du plein soutien de la Délégation Sénégalaise, votre brillante conduite des travaux du Conseil de sécurité, qui s'inscrit tout naturellement dans le sillage de la présidence remarquable de la Russie durant le mois écoulé.

Monsieur le Président,

Moment ne saurait être plus opportun pour le Conseil de sécurité de définir de nouvelles perspectives à la problématique **Femmes-Paix et Sécurité** qu'en cette année 2015, qui nous a vu célébrer le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995 sur les femmes, et adopter le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, parallèlement à la revue des opérations de paix ; trois événements majeurs qui nous rappellent tous la pertinence de replacer la femme au centre de nos choix prioritaires.

Cette séance d'aujourd'hui nous offre, pour ainsi dire, l'opportunité de porter un regard attentif sur les progrès réalisés ainsi que sur les défis persistants, à la lumière des différents rapports du Secrétaire Général, que je remercie au passage, pour son leadership, ainsi que sa Représentante Spéciale, Madame Zeinab Hawa BANGURA.

Monsieur le Président,

Se présentant comme une arme moins couteuse qu'un fusil ou une arme lourde, les violences sexuelles sont utilisées à des fins d'humiliation, de domination et de modification de l'identité d'une communauté mais aussi de contrôle d'un territoire ou d'accès à ses ressources naturelles.

Ces pratiques cyniques avaient ainsi conduit le Conseil de sécurité des Nations Unies à adopter une nouvelle démarche consistant en l'application du principe d'égalité des sexes au maintien de la paix à travers sa résolution 1325 (2000) sur Femmes-Paix et Sécurité.

Cette résolution, à la fois unique et historique en son genre, aura contribué à réparer un oubli préjudiciable à la recherche d'une paix durable, à la réconciliation entre les peuples et à la préservation de la justice.

En effet, constitutive de crimes contre l'humanité, de génocide et de guerre, la violence sexuelle ou sexiste rompt le contrat social qui lie les citoyens aux forces de sécurité, sape les fondements de la paix et annihile les efforts de développement ; comme aussi la discrimination

des femmes dans les efforts de paix, en plus d'aggraver cette injustice, comporte le danger de semer les germes futures d'une résurgence des conflits.

La mise en œuvre de ce cadre programmatique et opérationnel, renforcé par d'autres résolutions, aura permis au Conseil de sécurité de prendre en compte la problématique **Femmes-Paix et Sécurité** dans sept (7) des treize (13) accords conclus en 2013 et dans quatorze (14) des vingt (20) résolutions créant ou prorogeant le mandat d'une mission de maintien de la paix.

Aussi, voudrais-je me féliciter de la participation des femmes à toutes les médiations de paix conduites par les Nations Unies en 2013.

Pourtant, malgré ces efforts fort encourageants, les femmes et les filles continuent de subir l'arbitraire des « Seigneurs de guerre ».

Monsieur le Président,

Ce constat grave demeure indigne d'un monde où l'égalité et la communion entre les peuples doivent plus que jamais s'ériger en principes sacro-saints.

D'où l'urgente nécessité d'intensifier nos efforts en vue d'améliorer, en la renforçant, la protection des femmes et des filles dans ces moments de tragédie et d'horreur qu'alimente une circulation incontrôlée des armes.

Voilà pourquoi il nous semble important, dans la continuité de la résolution 1325 et autres textes subséquents, d'adopter une **approche holistique intégrée** mettant en perspective les domaines politique, de développement et de droits de l'homme, afin de mieux maintenir la paix, briser le cycle de l'impunité et assurer la réconciliation et la réinsertion sociale aussi bien des victimes que de leurs bourreaux d'hier.

Cela m'amène à poser la question de l'autonomisation des femmes, notamment celle économique, pendant et après les conflits, qui participe des efforts de relèvement auxquels s'attèle la Commission de consolidation de la paix.

Dans ce sillage, je voudrais souligner la contribution significative que les organisations régionales et sous-régionales peuvent et doivent apporter à la réalisation de cet important agenda à travers, inter alia, les dispositifs de réaction rapide mais aussi de soutien à la réforme de l'appareil sécuritaire et du secteur de la justice.

Monsieur le Président,

Nous ne triompherons des violences sexuelles que lorsque notre ferme détermination à les combattre supplantera la volonté des chefs de guerre à les exercer.

Je voudrais, à cet égard, vous réaffirmer la priorité que le Sénégal continuera d'accorder, en tant que pays contributeur de troupes, et candidat à un siège de membre non-permanent au Conseil de sécurité pour la période 2016-2017, à la problématique **Femmes, Paix et Sécurité**.

Cette priorité apparaît déjà à travers le choix porté sur une femme pour diriger la Police Nationale Sénégalaise, le déploiement de soixante (60) sénégalaises dans les missions onusiennes et la contribution sénégalaise à la vulgarisation du concept de « situation room ».

Cette foi des Autorités Sénégalaises au leadership féminin, magnifiée par le choix porté sur le Président Macky SALL pour coparrainer le lancement de la Campagne des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles, s'est aussi traduite par le renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision avec l'introduction de la loi sur la parité dans toutes les Assemblées électives et semi-électives qui a porté le pourcentage de femmes parlementaires à près de 43%.

J'aimerais formuler le vœu d'un monde conscient des stigmates de son passé, enrichi des progrès de son présent et habité par l'espoir d'un avenir meilleur car respectueux de la place centrale qui revient tout naturellement à la femme dans nos sociétés.

Je vous remercie de votre aimable attention.